

Canada-États-Unis: Questions commerciales courantes

Bois d'oeuvre résineux

Le Congrès et l'Administration des États-Unis restent soumis aux très fortes pressions de certains éléments de l'industrie nationale du bois d'oeuvre réclamant des mesures qui restreindraient les importations de bois d'oeuvre résineux canadien. Certains membres du Congrès ont menacé d'assujettir l'approbation des négociations commerciales avec le Canada à la réalisation de «progrès» sur la question du bois d'oeuvre.

Le Congrès est actuellement saisi d'une douzaine de projets de loi visant à restreindre les exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis.

Les représentants canadiens et américains ont récemment repris leurs pourparlers, à la demande des États-Unis, pour examiner les facteurs affectant la concurrence dans l'industrie nord-américaine du bois d'oeuvre et pour clarifier les politiques et pratiques gouvernementales au Canada et aux États-Unis qui affectent le commerce du bois d'oeuvre. La première réunion s'est tenue à San Diego le 20 janvier 1986 et une séance de travail technique s'est tenue à Prince George du 12 au 14 février. Une autre réunion au niveau des hauts fonctionnaires a été prévue pour le 12 mars à Washington, D.C.

Les allégations selon lesquelles les pratiques canadiennes de gestion forestière constituent une forme de subventionnement sont complètement dénuées de fondement. Deux enquêtes (d'établissement des faits) menées par la Commission américaine du commerce international (en 1982 et en 1985) en vertu de la section 332 n'ont pas permis de justifier ces allégations de pratiques commerciales «déloyales». De plus, dans son enquête de 1982-1983 visant l'institution de droits compensatoires, le département américain du Commerce concluait que le bois d'oeuvre résineux canadien n'était pas subventionné et qu'il n'était donc pas passible de droits compensatoires. C'est un déséquilibre entre l'offre et la demande qui fait baisser les prix du bois et cette situation est à l'origine des graves difficultés qu'éprouvent les producteurs des deux pays. Celles des producteurs américains sont aussi attribuables en partie aux politiques et pratiques en vigueur chez eux, qui restreignent leur capacité de demeurer compétitifs.

Le commerce du bois crée des emplois dans les deux pays. Des restrictions touchant les importations de bois feraient monter les prix de l'habitation aux États-Unis.